



SAGE Camargue gardoise
Commission locale de l'Eau
Compte rendu de la réunion du 14/02/25



Présents

Membres de la CLE

Robert CRAUSTE (Conseil Départemental du Gard, Président de la CLE)
David RIBES (Commune de Fourques)
Katy GUYOT (Commune de Vauvert)
Michel LEBLANC (Commune d'Aigues Mortes)
Philippe BLATIERE (Commune du Grau du Roi)
Thierry FELINE (Commune de Saint Laurent d'Aigouze)
Evelyne GALINIER (Commune de Beauvoisin)
Régis VIANET (Communauté de Communes Terre de Camargue)
Serge GILLI (Communauté d'agglomération Nîmes Métropole)
Eric BERRUS (Communauté de Communes Petite Camargue)
Patricia VAN DER LINDE (Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard)
Nathalie BRUEL (Chambre d'Agriculture du Gard)
Gilles BARDON (Syndicat des Vins des Sables)
Xavier BODY (Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
Jacqueline BIZET (SPN Languedoc Roussillon)
Stéphane GHIOTTI (Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc
et de la Réserve de Biosphère de Camargue - CSEPRB)
Jacky ASTIER (UFC Que Choisir)
Jean-Marie ESPUCHE (Association de défense de la Petite Camargue)
Didier CAIRE (EID Méditerranée)
Frédérique BATTLE (DREAL Occitanie)
Aurore DRUELLES (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - RMC)
Sébastien TELLIER (DDTM du Gard)
Guillaume CHAUVEL (VNF)

Autres participants

Célia GRILLAS (CEN Occitanie)
Marie CAPITAIN, Damien WAILLEZ et Cyril ANTOLIN
(VNF)
Annelyse CHEVALIER (Communauté de Communes
Petite Camargue)
Marion CESARI (SYMADREM)
Violaine UYUNI-REYES (Conseil Départemental du Gard)
Pierre JAUMAIN, Nicolas BONTON et Claire PARISE
(SMCG)

Excusés

Membres de la CLE

Bruno PASCAL (Conseil Départemental du Gard)

Monique NOVARETTI (Région Occitanie)

François GONTARD (BRL)

Arnaud MARTIN (CEN Occitanie)

Comité Départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Gard

Membres associés

Maëlys MARAGE et Charles BRAVO (PNR Camargue)

Laury SOHIER et Charlotte REDON (EPTB Vistre Nappes Vistrenque et Costières)

Victor TIRAT (Commune d'Aigues-Mortes)

Christian LAMAZERE (Grands Domaines du Littoral)

Ordre du jour

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 4 avril 2024,
- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité ; recueil des avis et remarques,
- Points d'informations et actualités,
- Bilan des avis formulés en 2024-2025,
- Calendrier et priorités 2025 du SAGE

Annexe :

Diaporama PowerPoint

Introduction

La séance est ouverte par Robert CRAUSTE, qui propose à Claire PARISE de se présenter, suite à son arrivée au Syndicat mixte Camargue Gardoise (SMCG) à la mi-novembre 2024.

Claire PARISE rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Réunion de CLE du 4 avril 2024

Le compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 04/04/24 est approuvé.

Plan d'actions eau, zones humides, salinité

La parole est donnée à Nicolas BONTON, qui rappelle le contexte de mise en place du plan d'actions eau, zones humides, salinité. La Camargue Gardoise a connu un épisode critique au cours de l'année 2021 avec la mortalité des vignes sur le terroir AOP Sables de Camargue (environ 400 ha). L'augmentation de la salinité dans les eaux et les sols a des conséquences catastrophiques sur les espaces agricoles (vignes, grandes cultures) mais également sur les espaces naturels (pinèdes, roselières). Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, présidé par Robert CRAUSTE, et le Préfet du Gard coordonnent et animent la mobilisation collective qui implique et permet l'expertise, la contribution et l'action de chacun.

Nicolas BONTON présente les actions proposées, à travers les 3 axes du plan d'actions :

- Améliorer les connaissances (10 actions)
- Agir dans un contexte de changement climatique (22 actions)
- Gouvernance (5 actions)

❖ **AXE1 : Améliorer les connaissances**

NUMERO ACTION	TITRE DE L'ACTION	PRIORITÉ	PILOTES	REMARQUES ET ECHANGES
A1-1	Réaliser un état des lieux des réseaux (canaux, fossés, roubines...) et des ouvrages hydrauliques (vannés, pompes...)	1	CA30/SMCG	Jean-Marie ESPUCHE s'interroge sur l'existence d'un inventaire précis de l'état des roubines au niveau global. Nicolas BONTON indique qu'il s'agit de l'objectif des premières actions du plan d'actions (A1-1 et A1-2). Jean-Marie ESPUCHE s'inquiète du bouchage des roubines et regrette les discours pouvant être contradictoires, citant comme exemple un document de communication sur la Cistude d'Europe, recommandant le maintien d'arbres le long des roubines.
A1-2	Comprendre et repérer les usages de l'ensemble des gestionnaires hydrauliques (ASA ou autres propriétaires)	1	CA30/SMCG	Nicolas BONTON rappelle qu'il existe des réseaux principaux et d'autres secondaires. L'ensemble du réseau hydraulique sous responsabilité des ASA (associations syndicales autorisées) a besoin d'un entretien régulier, curages et entretien des berges (à la fois pour assurer efficacement le rôle d'irrigation tout comme le rôle d'assainissement, mais aussi d'évacuation de gros volumes d'eau en cas d'inondation). Toutefois, il est possible d'adopter sur certains tronçons une approche de gestion différenciée de la végétation (ripisylve) sur un côté de berge afin de permettre à la faune locale de s'y développer. Il s'agit notamment de l'intérêt pour la Cistude d'Europe mais également pour les oiseaux et insectes. Jean-Marie ESPUCHE rappelle qu'auparavant le Canal du Rhône à Sète arrivait directement à Aigues-Mortes et se divisait vers Sète et vers le

				<p>Grau du Roi. Depuis que la déviation du Canal du Rhône à Sète a été réalisée (en 1995) en amont, le flux d'eau arrivant à Aigues-Mortes est plus faible. L'équilibre entre les arrivées d'eau douce et les entrées maritimes a changé, il n'est plus en faveur de l'eau douce.</p> <p>Nathalie BRUEL rappelle l'importance du Vidourle dans l'apport d'eau douce.</p> <p>Jacky ASTIER souligne qu'il existe des problèmes de gestion humaine, selon les différents besoins, avec un manque de clarté sur les gestionnaires et leurs rôles. Nicolas BONTON rappelle que la gestion dépend des propriétaires, des Associations Syndicales Autorisées (ASA), mais également des structures en charge de la compétence GEMAPI, qui figurent parmi les parties prenantes du plan d'actions.</p>
A1-3	Créer un observatoire de la salinité à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Camargue (Delta du Rhône)	1	SMCG/PNRC	<p>Jacky ASTIER indique que, lors d'une précédente réunion de CLE, il a été évoqué la mise à disposition de données sur la salinité. Nicolas BONTON indique que le projet « d'observatoire de la salinité » est effectivement prévu dans le plan d'actions eau, zones humides, salinité. Claire PARISE précise que le projet devra s'adapter à la complexité de mettre en commun les données de chaque partenaire (existence de nombreuses bases de données avec des formats de saisies différents). La mise en commun des données et leur mise à disposition est toutefois souhaitée.</p>
A1-4	Etablir un modèle hydraulique pour optimiser la circulation de l'eau douce afin de préserver les équilibres des usages et des milieux.	2	SYMADREM	

A1-5	Créer un modèle de gestion intégrée des eaux à l'échelle de la Camargue Gardoise, intégrant le risque de salinisation des eaux et des sols.	1	SMCG	
A1-6	Réaliser une étude AMO pour l'adaptation de la prise d'eau de Beaucaire et du déversoir de Nourriguier aux besoins futurs.	1	VNF	
A1-7	Réaliser une étude sur des apports potentiels d'eau douce via le Vidourle dans le secteur de la Renarde, du Môle et de la Murette	2	EPTB Vidourle	Régis VIANET indique que l'appel d'offre pour réaliser l'étude est à ce jour infructueux.
A1-8	Quantifier et localiser les besoins en eau douce nécessaires pour le système agricole et les zones humides naturelles	2	CA30/SMCG	
A1-9	Etablir un porter à connaissance par une synthèse bibliographique sur les recherches en cours sur la résistance au sel des espèces cultivées en Camargue et les techniques d'irrigation pour lutter contre la salinité des sols	1	CA30	
A1-10	Apporter de l'eau douce gravitairement dans le canal du Rhône à Sète via le canal d'irrigation des Italiens (prise d'eau de Nourriguier sur le Rhône)	2	SYMADREM	Marion CESARI indique que le SYMADREM accueillera un stagiaire à partir d'avril 2025 (durée de 6 mois) sur cette action (capacité hydraulique du Canal des italiens, exploitation de données salinité, etc.).

Jacky ASTIER demande l'état d'avancement de l'étude « Flux Maximums Admissibles » sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier. Nicolas BONTON indique que le rapport de l'étude n'est pas encore disponible et que ce point sera détaillé par Claire Parise dans le point d'informations.

Gilles BARDON s'interroge sur la certitude du financement pour des travaux. Nicolas BONTON indique que certains financeurs ont d'ores et déjà été sollicités pour la mise en œuvre des actions, mais pas tous. Robert CRAUSTE souligne que le SMCG a plaidé pour un fonds dédié au plan d'actions, mais cela n'a pas été souhaité par l'Etat.

Philippe BLATIERE demande si un planning est fixé pour mise en place des actions. Nicolas BONTON précise que même si dans le cadre de l'axe 1 certaines actions ont démarré, le planning et les échéances sont à fixer avec les partenaires impliqués. C'est un point à inscrire à l'ordre du jour du prochain comité technique.

Katy GUYOT rappelle que les viticulteurs de l'appellation Sables de Camargue avaient alerté très fortement sur la problématique de salinisation des sols. Elle remercie le SMCG d'avoir réalisé un plan d'actions très pragmatique. L'action A1-1 (état des lieux des réseaux hydrauliques, par le binôme Chambre d'Agriculture/SMCG) facilitera ensuite la mise en œuvre d'actions. Elle indique que la Région Occitanie souhaite être partenaire du projet, pour l'agriculture et les hommes et femmes qui y habitent. Elle rappelle qu'il est souhaité par l'ensemble des partenaires que le plan d'actions se mette au plus vite en place.

Nicolas BONTON ajoute que le plan d'actions s'appuie sur le SAGE et que certaines dispositions du SAGE vont être mis en place à travers le plan d'actions.

Nathalie BRUEL rappelle que le monde agricole traverse une forte crise. Les agriculteurs sont en difficulté face aux conditions météorologiques et n'ont pas les moyens d'agir par eux-mêmes.

❖ **AXE2 : Agir dans un contexte de changement climatique**

NUMERO ACTION	TITRE DE L'ACTION	PRIORITÉ	PILOTES	REMARQUES ET ECHANGES
A2-1	Lancer un programme de remise en état des réseaux et ouvrages hydrauliques en lien avec les besoins identifiés dans l'état des lieux.	2	SMCG	
A2-2	Maintenir voire augmenter les apports d'eau douce du Rhône et du Petit-Rhône dans le canal du Rhône à Sète (écluse de St Gilles et déversoir du Nourriguier)	1	VNF	
A2-3	Etudier la faisabilité de créer une retenue d'eau douce en amont des portes du Vidourle.	3	CA30/EPTB Vidourle	
A2-4	Maintenir et développer les cultures irriguées (submersion, aspersion, goutte à goutte) pour un volume suffisant d'eaux douces entrant en Camargue.	1	CA30	
A2-5	Encourager les expérimentations sur la recherche de variétés résistantes au sel, sur les changements de pratiques culturales et sur les techniques d'irrigation dans les cultures ciblées (riziculture, viticulture, prairies, producteurs de légumes et de céréales, arboriculture)	1	CA30	
A2-6	Etudier la faisabilité d'extension du Réseau Hydraulique Régional BRL	1	BRL	
A2-7	Accompagner le projet de réutilisation des eaux de la STEP du Grau-du-Roi pour la viticulture des Sables notamment.	2	CCTC	Régis VIANET indique que le projet de réutilisation des eaux de la station d'épuration du Grau du Roi

				est inscrit au budget primitif de la Communauté de Communes Terre de Camargue.
A2-8	Conduire un Plan de Gestion Stratégique Zones Humides et évaluer l'impact éventuel sur les redevances payées par des ASA.	1	SMCG	Jean-Marie ESPUCHE estime qu'un plan de gestion global est peu envisageable, du fait d'un fort cloisonnement des milieux.
A2-9	Limiter au maximum les coûts des consommations énergétiques payées par les ASA (Négociations des abonnements avec les fournisseurs, EDF ou autre).	2	Union ASA	
A2-10	Rechercher une contractualisation avec les ASA, entre l'Etat et les ASA pour financer des investissements et des moyens humains (fonctionnement)	2	Union ASA	
A2-11	(Re)Mobiliser l'Association syndicale libre des Pinèdes de Petite Camargue dans un objectif de préservation de cet habitat naturel.	3	SMCG	
A2-12	Déploiement d'une stratégie littorale sur le littoral Camarguais de gestion intégrée du trait de côte et de lutte contre la submersion marine.	1	SYMADREM	
A2-13	Etudier la faisabilité d'une réhabilitation du barrage anti-sel sur le Vistre canal à Saint Laurent d'Aigouze	1	EPTB Vistre Vistrenque	Thierry FELINE indique la réalisation d'études portées par l'EPTB Vistre Nappes Vistre et Vistrenque sur le barrage anti-sel sur le Vistre. Plusieurs scénarios sont proposés afin de réparer le barrage anti-sel, ainsi que des martelières (actions A2-13 et A2-15). La commune de Saint Laurent d'Aigouze va se porter maître d'ouvrage pour des travaux prévus sur 2 années (2025-2026). Le projet est proposé au budget de la commune, pour déclencher des demandes de subventions (notamment auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue).

A2-14	Favoriser la mise en œuvre des plans de gestion du complexe Scamandre-Charnier-Crey et de l'étang de la Marette.	1	CCPC/ Commune d'Aigues Mortes	Régis VIANET indique que le plan d'actions « étang de la Marette » (Aigues-Mortes) est en cours (action A2-14). Sa finalisation est prévue en 2026-2027, ce qui permettra d'améliorer la circulation de l'eau. Annelise CHEVALLIER indique que la Communauté de Communes Petite Camargue travaille sur le plan de gestion Scamandre Crey Charnier, mais également sur les zones humides du secteur des Clapières (commune de Le Cailar).
A2-15	Structurer une association de propriétaires, rive gauche et rive droite du Vistre canal (portage des travaux autour de la gestion des marais de la Carbonnière, barrage anti-sel...)	1	ASA ou Association	<i>Cf remarques sur l'action A2-13</i>
A2-16	Assurer le suivi de l'observatoire de la salinité à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Camargue	2	SMCG/PNRC	
A2-17	Réaliser un programme de suivi de l'impact de la hausse de la salinité sur la végétation et les milieux naturels comme sur les cultures.	3	CA30/SMCG	
A2-18	Evaluer la pertinence de créer d'autres barrages anti-sel.	3	SMCG	
A2-19	Disposer d'un outil de suivi des mises en eau via les images satellitales selon le modèle appliqué au complexe Scamandre-Charnier	3	SMCG	
A2-20	Déployer des énergies renouvelables (solaire, éolien) pour le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (pompes) gérés par les ASA.	3	Union ASA	Jean-Marie ESPUCHE regrette le coût important de l'énergie, tandis que le vent n'est pas utilisé en Camargue. Il se questionne sur les pistes de développement d'éoliennes à pâles verticales (développées aux Pays-Bas).

A2-21	Etudier la faisabilité d'une unité de dessalement de l'eau de mer.	3	SMCG	
A2-22	Communiquer, sensibiliser et accompagner les acteurs socio-économiques sur les conséquences du changement climatique.	2	SMCG	

Jean-Marie ESPUCHE rappelle que la gestion de l'eau douce est possible, même à proximité de la mer. Il cite l'exemple des vignes (400 hectares) du Domaine de Jarras (Aigues-Mortes, Le Grau du Roi) et de la roselière de Cacharel (Saintes Maries de la Mer). Sur le domaine privé, la réactivité est importante vis-à-vis de la gestion de l'eau par rapport à la mer. Il indique que les anciens gestionnaires, notamment les gardes champêtres des étangs Scamandre-Crey-Charnier, tenaient compte du mistral pour apporter un lessivage, grâce à l'eau douce repoussant la mer.

Nathalie BRUEL indique que les demandes d'autorisation environnementales entraînent des difficultés de curage de roubines et estime qu'il faudrait permettre une meilleure réactivité pour réaliser des travaux. Nicolas BONTON rappelle que l'entretien courant (vieux bords-vieux fonds) ne nécessite pas de demande d'autorisation.

Jacqueline BIZET propose de faire appel aux connaissances d'associations telles que le COGARD (possession d'un drone) et les sociétés de chasses (études, etc.). Nicolas BONTON indique qu'il n'avait pas connaissance de ces informations et que l'appui de toutes les structures est le bienvenu.

❖ **AXE 3 : Conforter la gouvernance et le pilotage**

NUMERO ACTION	TITRE DE L'ACTION	PRIORITÉ	PILOTES
A3-2	Animer un comité technique et un comité de suivi.	1	SMCG/Etat
A3-3	Mobiliser la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Camargue gardoise.	1	SMCG/Etat
A3-4	Mobiliser la Réserve de Biosphère de Camargue et son organe de gouvernance, la conférence des maires.	1	SMCG/PNRC
A3-5	Assurer le suivi et l'évaluation des actions.	1	SMCG

Aurore DRUELLES indique que le bureau de la Commission Locale de l'Eau a validé la création d'une « commission salinité » au sein de la CLE. Robert CRAUSTE rappelle que la création de cette commission est actée. Il est souhaité de faire appel aux personnes intéressées pour participer à cette commission.

Le Président de la CLE questionne les membres présents afin de recueillir l'avis de la CLE sur le plan d'actions eau, zones humides, salinité : avis favorable de la CLE à l'unanimité.

Des commentaires et réflexions générales sur le plan d'actions, transmises suite à la réunion de la CLE, sont annexées au présent compte-rendu.

Points d'informations et actualités

Claire PARISE présente les actualités de la Commission Locale de l'Eau :

- Démission de M. Olivier Vento, représentant le Syndicat mixte Camargue Gardoise (Désignation d'un nouveau représentant du SMCG prévue fin février ; Election d'un nouveau Vice-Président de la CLE à organiser).
- Manque le courrier de désignation d'un représentant du CDPMEM (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) du Gard (M. Michel Combet ayant été désigné au titre de la Prudhommie du Grau du Roi et non au titre du CDPMEM). Un courrier de la DDTM au CDPMEM est prévu.

Parmi les actualités nationales, un décret sur les SAGE est paru le 02/12/24. Les principaux apports de ce décret sont :

- La création d'une procédure de révision partielle des SAGE,
- La modification de plusieurs articles du code de l'urbanisme introduisant explicitement les SAGE dans ce code (avec un focus sur les règles de préservation des zones humides à intégrer aux PLU).

Les règles de fonctionnement de la CLE seront à réviser courant 2025, pour être en accord avec ce décret.

Parmi les projets en cours sur le territoire du SAGE, des interventions sont à programmer en 2025, en Commission Locale de l'Eau :

- Syndicat Mixte Camargue Gardoise : Etude Flux Maximums Admissibles (FMA) sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier - Rendus finaux (par HYDRIAD Environnement) en attente.
- Communauté de Communes Petite Camargue (CCPC) : Finalisation des études sur le complexe Scamandre-Crey-Charnier- rédaction du nouveau de plan de gestion et travaux à venir.
- SYMADREM : Stratégie sur le littoral du Grand Delta du Rhône sur les thématiques de l'évolution de la position du trait de côte et de la submersion marine.

Annelyse CHEVALLIER précise les types d'études réalisés sur le complexe Scamandre-Crey-Charnier : études hydrauliques, sédimentaires et naturalistes. Des travaux de restauration sont envisagés par la CCPC en 2025. Les travaux seront scindés en 2 zones (Etang du Crey prioritaire). Concernant le plan de gestion, Jacky ASTIER souhaite que le comité des marais soit force de proposition et que ce projet fasse l'objet d'une concertation. Jean Marie ESPUCHE regrette la non-gestion du marais et rappelle que des moyens de gestion de l'eau douce existent. Nathalie BRUEL regrette le manque de clarté sur les actions et responsabilités des différentes structures et acteurs locaux.

Claire PARISE souligne que le sujet des travaux et du plan de gestion Scamandre-Crey-Charnier fera l'objet d'une intervention spécifique de la CCPC en CLE.

Bilan des avis en 2024-2025

Claire PARISE dresse le bilan des avis rendus en 2024 par la CLE, soit par délégation du bureau ou du Président de la CLE :

- Le bureau de la CLE (par délégation de la CLE) a émis un avis défavorable sur les mesures « Eviter-Réduire-Compenser » du projet de plateforme logistique (projet Immauto à Fos/Mer), comprenant des mesures compensatoires à Vauvert et Le Cailar (avis rendu dans le cadre de l'enquête publique). Claire PARISE précise que le commissaire enquêteur a pris en compte les remarques de la CLE. De plus, un avis défavorable a été rendu par le commissaire enquêteur sur l'autorisation environnementale du projet.
- Le Président de la CLE a rendu un avis favorable sous conditions de prise en compte de remarques sur le projet de véloroute « Via Rhône » entre Bellegarde et Saint Gilles ;
- Le Président de la CLE a rendu un avis favorable sous conditions de prise en compte de remarques sur le projet d'assainissement non collectif de « Je m'en repens » à Saint Gilles : avis favorable sous conditions de prise en compte des remarques formulées.

De plus, un avis favorable a été rendu début 2025 par le bureau de la CLE sur le projet de lotissement « Esparron » à Aigues-Mortes (avis favorable, sous réserve de précisions et compléments vis-à-vis de la conformité du projet à la règle 2 sur SAGE).

Les documents relatifs à ces avis (courriers, avis et suites données) seront mis à disposition des membres de la CLE.

Calendrier et priorités 2025 – Gouvernance du SAGE

Claire PARISE indique les moments forts de la CLE prévus en 2025 :



Les enjeux majeurs 2025 de la gouvernance du SAGE sont les suivants :

- Mobilisation de commissions thématiques et/ou du bureau de CLE,
- Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE (en lien avec le décret SAGE du 02/12/24).

En septembre 2025, le SAGE aura atteint une durée de 6 ans après son approbation. De ce fait, la CLE devra se prononcer sur l'opportunité, ou non, de lancer une révision totale du SAGE (d'après le décret du 02/12/24).

Conclusion

Robert CRAUSTE remercie les agents du SMCG, ainsi que les membres de la CLE, et clôt la réunion.

ANNEXE

Commentaires et réflexions générales sur le plan d'actions eau, zones humides, salinité Transmis par Stéphane GHIOTTI (Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue - CSEPRB)

Il est marquant de voir "la course à l'eau douce en provenance du Rhône" (« directement » ou via BRL et VNF) et ce malgré deux éléments majeurs qui semblent fragiliser cette orientation : l'étude de l'Agence de l'eau RMC sur les débits à venir du Rhône et les projets de transfert qui se multiplient, en Occitanie (vers les Pyrénées Orientales) mais aussi vers le Vaucluse ou encore les enjeux vers l'île de Camargue elle-même (Bouches du Rhône). Au regard du nombre important de fiches-actions allant dans ce sens, s'agit-il vraiment d'un processus d'adaptation aux effets du changement climatique que de se sécuriser à une ressource dont l'abondance n'est plus qu'une illusion ? (au regard du changement profond de l'hydrologie du fleuve et de la disparition des apports liés à la fonte des neiges).

L'apport d'eau douce (supplémentaire) est-il seulement envisagé durant l'été (là où la situation est déjà potentiellement critique) ou des réflexions ont-elles été menées en complément afin de réfléchir dans le temps (apport d'eau l'hiver, l'automne ?) et dans l'espace (quel projet de développement du territoire et quels usages ?) afin de pouvoir bénéficier d'un pool de solutions à combiner éventuellement ?

En plus de l'eau douce du Rhône, sont mentionnés dans le plan d'actions : curage des canaux/roubines, pompes, énergies renouvelables (éolien ou solaire), dessalement d'eau de mer, réutilisation des eaux usées.... Les eaux (douces, salées, saumâtres), l'énergie, l'agriculture, l'environnement sont un nexus et il semble impossible de les considérer isolés les uns des autres, de manière sectorielle, en silos. Quid de la gestion intégrée ? Curer les roubines, pour faire circuler quelles eaux, vers où, pourquoi faire et avec quelle énergie ? Maintenir un système de gestion de l'eau dont on voit aujourd'hui qu'il est en souffrance ? Cela doit être questionné.

Le principal problème lié à l'eau en Camargue est son partage, sa circulation et son niveau dans le temps et dans l'espace. La question de fond sur ce partage (comment et qui en décide) est toujours latente et non résolue.

Si le plan présenté a le mérite de son opérationnalité et de mettre en lumière les différents maîtres d'ouvrage potentiels, il s'oriente majoritairement vers une solution (l'eau douce du Rhône) et des pistes (REUT et dessalement) qui ne font que maintenir de manière illusoire une politique de l'offre en eau à partir d'une ressource fragilisée ou de solutions coûteuses économiquement et en énergie. De plus, la question du financement reste centrale et pour le moins incertaine, surtout à l'heure actuelle.

GESTION DE L'EAU

CAMARGUE
GARDOISE



SAGE Camargue gardoise

Commission Locale de l'Eau
14 février 2025

SAGE
CAMARGUE
GARDOISE

CAMARGUE
GARDOISE

ORDRE DU JOUR

CAMARGUE
GARDOISE

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24
- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité
- Points d'informations et actualités
- Bilan des avis formulés en 2024/2025
- Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE

SAGE
CAMARGUE
GARDOISE

CAMARGUE
GARDOISE

ORDRE DU JOUR



▪ Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24

- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité
- Points d'informations et actualités
- Bilan des avis formulés en 2024/2025
- Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE



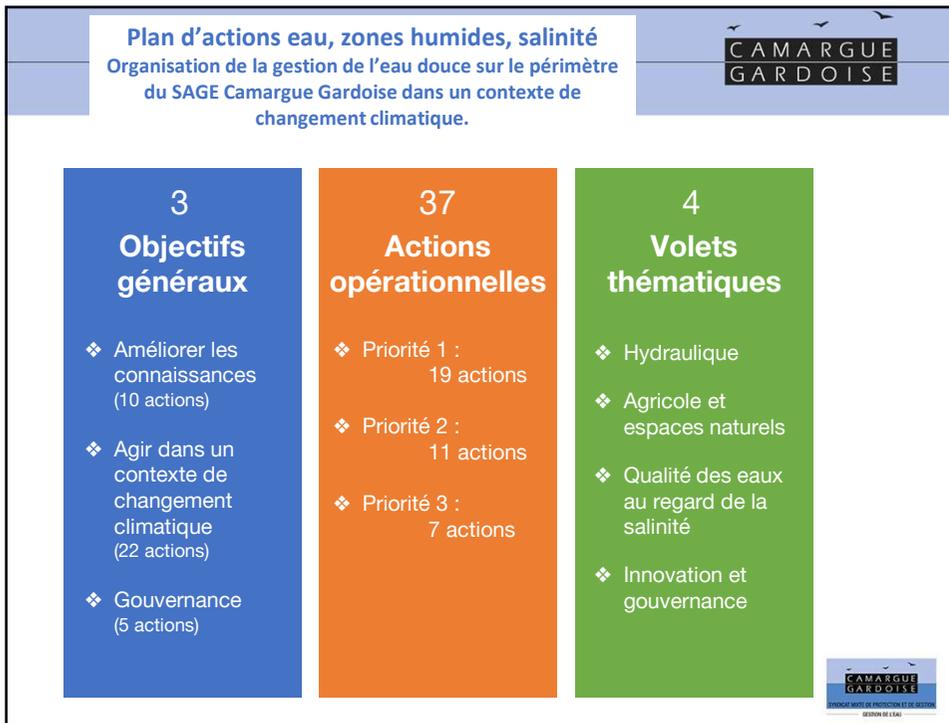
ORDRE DU JOUR



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24
- **Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité (remarques et avis)**

- Points d'informations et actualités
- Bilan des avis formulés en 2024/2025
- Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE





Axe 1 : Améliorer les connaissances

Priorité 1 : 2025 - 2027

A1-5 : Créer un modèle de gestion intégrée des eaux à l'échelle de la Camargue Gardoise, intégrant le risque de salinisation des eaux et des sols. Ce modèle de gestion de la ressource en eau permettra une meilleure compréhension de la réponse de ce territoire à différents forçages anthropiques (activités humaines) et climatiques.

Pilote : SMCG	Partenaires : INRAE centre de Colmar, Tour du Valat	Budget prévisionnel : 126 700 €	Co-financeurs possibles : AE RMC, autres à définir.
---------------	---	---------------------------------	---

A1-6 : Réaliser une étude AMO pour l'adaptation de la prise d'eau de Beaucaire et du déversoir de Nourriguier aux besoins futurs. Etudier le fonctionnement hydraulique du canal entre Beaucaire et l'embouchure du Vistre, évaluer les besoins et usages actuels, étudier la réhabilitation de la prise d'eau de Beaucaire et du déversoir du Nourriguier.

Pilote : VNF	Partenaire : l'AMO qui sera retenu	Budget prévisionnel : 300 k€	Co-financeurs possibles : VNF autofinancement + autres à définir.
--------------	------------------------------------	------------------------------	---

A1-9 : Etablir un porter à connaissance par une synthèse bibliographique les recherches en cours sur la résistance au sel des espèces cultivées en Camargue et les techniques d'irrigation pour lutter contre la salinité des sols.

Pilote : CA30	Partenaires : INRAE, CFR, IDELE, CIRAD, IFV, CTIFL, Arvalis, SUDEXPE, CA30, CA13	Budget prévisionnel : 30 jours	Co-financeurs possibles : CA30 autofinancement
---------------	--	--------------------------------	--

Axe 1 : Améliorer les connaissances

Priorité 2 : 2026 - 2028

A1-4 : Etablir un modèle hydraulique pour optimiser la circulation de l'eau douce afin de préserver les équilibres des usages et des milieux. Une modélisation hydraulique des eaux de surface permettra d'estimer les volumes d'eau entrants, la circulation en gestion courante afin d'obtenir un bilan hydrologique.

Pilote : SYMADREM	Partenaire : BE retenu	Budget prévisionnel : 300 k€	Co-financeurs possibles : Etat, UE, AE RMC
-------------------	------------------------	------------------------------	--

A1-7 : Réaliser une étude sur des apports potentiels d'eau douce via le Vidourle dans le secteur de la Renarde, du Môle et de la Marette. Diagnostic global du fonctionnement de ce casier hydraulique, de la présence d'habitats/espèces et du potentiel agricole avant d'explorer des solutions de réhabilitations d'ouvrages.

Pilote : EPTB Vidourle	Partenaire : BE retenu	Budget prévisionnel : 70 k€	Co-financeurs possibles : AE RMC, Etat, Région, CD30
------------------------	------------------------	-----------------------------	--

A1-8 : Quantifier et localiser les besoins en eau douce nécessaires pour le système agricole et les zones humides naturelles. En continuité des actions A1-1 et A1-2 une compilation des volumes nécessaires sera dressée sur la base d'une synthèse chiffrée et d'une cartographie.

Pilotes : CA30 - SMCG	Partenaires : VNF, SYMADREM	Budget prévisionnel : 40 jours CA30 + 30 jours SMCG	Co-financeurs possibles : AE RMC, autres à définir.
-----------------------	-----------------------------	---	---

Axe 1 : Améliorer les connaissances

Priorité 2 : 2026 - 2028

A1-10 : Apporter de l'eau douce gravitairement dans le canal du Rhône à Sète via le canal d'irrigation des Italiens (prise d'eau de Nourriguier sur le Rhône).

Etudier la possibilité de laisser ouvert jusqu'à un débit donné le canal d'irrigation des Italiens pour alimenter gravitairement le canal hors période d'irrigation et forcer le déversement du canal des italiens dans le canal VNF.

Pilote : SYMADREM	Partenaire : ASA Nourriguier, VNF, BE retenu	Budget prévisionnel : 50 k€	Co-financeurs possibles : Etat, UE, AE RMC
----------------------	---	--------------------------------	--

Axe 1 : Améliorer les connaissances

Temps d'échanges Axe1



Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique		Priorité 1 : 2025 - 2027	
A2-2 : Maintenir voire augmenter les apports d'eau douce du Rhône et du Petit Rhône dans le canal du Rhône à Sète (écluse de Saint Gilles et déversoir du Nourriguier). Action engagée depuis mars 2022 qui pourraient être renforcée par des travaux soumis à évaluation.			
Pilote : VNF	Partenaire : BE AMO	Budget prévisionnel : non évalué, assumé depuis mars 2022 par VNF	Co-financeurs possibles : à définir
A2-4 : Maintenir et développer les cultures irriguées (submersion, aspersion, goutte à goutte) pour un volume suffisant d'eaux douces entrant en Camargue. Des actions globales et locales seront menées. Recherche de soutien des activités agricoles, organisation de journées techniques et de formations grâce à l'outil « CARGeau » développé par les chambres d'agri : « <i>faire les bons choix sur mon exploitation pour optimiser la gestion de l'eau face au changement climatique</i> »			
Pilote : CA30	Partenaires : BRL, CFR, SMCG...	Budget prévisionnel : À définir	Co-financeurs possibles : RESOLIA pour la formation CA30/ VIVEA, Région
A2-5 : Encourager les expérimentations sur la recherche de variétés résistantes au sel, sur les changements de pratiques culturales et sur les techniques d'irrigation dans les cultures ciblées (riziculture, viticulture, prairies, producteurs de légumes et de céréales, arboriculture). Diagnostics d'exploitation avec l'outil « CARGeau » et journées de formation.			
Pilote : CA30	Partenaires : BRL, CFR, SMCG...	Budget prévisionnel : À définir	Co-financeurs possibles : RESOLIA pour la formation CA30/ VIVEA, Région

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique		Priorité 1 : 2025 - 2027	
A2-6 : Etudier la faisabilité d'extension du Réseau Hydraulique Régional BRL. Secteur sud de la Souteyranne à l'Espiguette.			
Pilote : BRL	Partenaires : BE, profession agricole, CA30	Budget prévisionnel : à préciser	Co-financeurs possibles : pas recherché
A2-12 : Déploiement d'une stratégie littorale sur le littoral Camarguais de gestion intégrée du trait de côte et de lutte contre la submersion marine. Stratégie en cours d'élaboration, orientations stratégiques envisagées pour 2025 avec élaboration d'un PAPI littoral.			
Pilote : SYMADREM	Partenaires : Etat, collectivités, acteurs du littoral	Budget prévisionnel : À définir	Co-financeurs possibles : UE, Etat, Région, Intercommunalités
A2-13 : Etudier la faisabilité d'une réhabilitation du barrage anti-sel sur le Vistre canal à Saint Laurent d'Aigouze. Etude finalisée avec chiffrage des différents scénarios.			
Pilote : EPTB Vistre-Vistrenque	Partenaires : CCTC, SMCG	Budget : 60 k€	Co-financeur mobilisé : AE RMC

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Priorité 1 : 2025 - 2027

A2-14 : Favoriser la mise en œuvre des plans de gestion du complexe Scamandre-Charnier-Crey et de l'étang de la Marette. Mettre en place des mouvements d'eau pour limiter l'eutrophisation des étangs et améliorer la qualité de l'eau et des usages.

Pilotes : CCPC et Commune Aigues-Mortes	Partenaires : DDTM, DREAL, AE RMC, SAGE Camargue gardoise	Budget prévisionnel : Pdg Scam-Cha : 2 825 k€ Pdg Marette : 300 k€	Co-financeurs possibles : AE RMC, Fonds verts, autres à définir.
---	---	---	--

A2-15 : Structurer une association de propriétaires, rive gauche et rive droite du Vistre canal (portage des travaux autour de la gestion des marais de la Carbonnière, barrage anti-sel...). Les partenaires accompagneront l'émergence d'une entité associative qui assurera la gouvernance locale de la gestion de l'eau. Cette entité établira un calendrier de gestion des ouvrages et portera des travaux de remise en état de plusieurs ouvrages hydraulique.

Pilote : ASA ou autre Association	Partenaires : CCTC, SMCG, EPTB VV, Commune St Laurent d'Aigouze	Budget prévisionnel : 10 jours pour la structuration	Co-financeurs possibles : Commune de St Laurent d'Aigouze, CCTC, AE RMC
-----------------------------------	---	--	---

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Priorité 2 : 2026 - 2028

A2-1 : Lancer un programme de remise en état des réseaux et ouvrages hydrauliques en lien avec les besoins identifiés dans l'état des lieux des actions A1-1 et A1-2.

Pilote : SMCG	Partenaires : à définir	Budget prévisionnel : à définir	Co-financeurs possibles : à définir
---------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

A2-7 : Accompagner le projet de réutilisation des eaux de la STEP du Grau-du-Roi pour la viticulture des Sables notamment.

Pilote : CCTC	Partenaires : Etat, collectivités, acteurs du littoral	Budget prévisionnel : Etude 100 k€ Travaux 20 à 30 M€ HT	Co-financeurs possibles : AE RMC, Région
---------------	--	---	--

A2-8 : Conduire un Plan de Gestion Stratégique Zones Humides et évaluer l'impact éventuel sur les redevances payées par des ASA.

Pilote : SMCG	Partenaires : AE RMC, Région	Budget prévisionnel : PGSZH : 150 k€	Co-financeurs possibles : AE RMC, FEDER
---------------	------------------------------	--------------------------------------	---

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Priorité 2 : 2026 - 2028

A2-9 : Limiter au maximum les coûts des consommations énergétiques payées par les ASA (négociations des abonnements avec les fournisseurs, EDF ou autre).

Pilote : Union des ASA	Partenaires : à définir	Budget prévisionnel :	Co-financeurs possibles
------------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

A2-10 : Rechercher une contractualisation avec les ASA, entre l'Etat et les ASA pour financer des investissements et des moyens humains (fonctionnement). L'union des ASA conduira une mission de mobilisation et d'appui des services de l'Etat sur les missions d'intérêt général assurées par les ASA (irrigation, ressuyage).

Pilote : Union des ASA	Partenaires : Etat	Budget prévisionnel :	Co-financeurs possibles
------------------------	--------------------	-----------------------	-------------------------

A2-16 : Assurer le suivi de l'observatoire de la salinité à l'échelle de la Réserve de biosphère de Camargue.

Pilote : SMCG	Partenaires : PNRC	Budget prévisionnel : 20 k€/an	Co-financeurs possibles : à définir
---------------	--------------------	--------------------------------	-------------------------------------

A2-22 : Communiquer, sensibiliser et accompagner les acteurs socio-économiques sur les conséquences du changement climatique. Poursuivre le partage des connaissances actuelles et l'actualisation des données en mobilisant le Groupe de Travail sur le CC du Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc et de la Réserve de Biosphère.

Pilote : SMCG	Partenaires : PNRC	Budget prévisionnel :	Co-financeurs possibles
---------------	--------------------	-----------------------	-------------------------

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Priorité 3 : 2027 - 2029

A2-3 : Etudier la faisabilité de créer une retenue d'eau douce en amont des portes du Vidourle.

Pilote : à définir	Partenaires : GT à constituer car demande initiale de la CA30	Budget prévisionnel : 50 à 70 k€	Co-financeurs possibles : à définir
--------------------	---	----------------------------------	-------------------------------------

A2-11 : (Re)Mobiliser l'Association syndicale libre des Pinèdes de Petite Camargue dans un objectif de préservation de cet habitat naturel.

Pilote : SMCG	Partenaires : CRPF, propriétaires de pinèdes	Budget prévisionnel : 5 jours de temps agent	Co-financeurs possibles : à définir
---------------	--	--	-------------------------------------

A2-17 : Réaliser un programme de suivi de l'impact de la hausse de la salinité sur la végétation et les milieux naturels comme sur les cultures.

Pilote : à définir parmi les partenaires	Partenaires : instituts de recherche (INRAE, CIRAD, Tdv), PNRC, CA30, SMCG	Budget prévisionnel : À définir	Co-financeurs possibles : à définir
--	--	---------------------------------	-------------------------------------

A2-18 : Evaluer la pertinence de créer d'autres barrages anti-sel

Pilote : SMCG	Partenaires : DDTM, EPTB, SYMADREM, CCTC, CA30	Budget prévisionnel : 50 k€	Co-financeurs possibles : à définir
---------------	--	-----------------------------	-------------------------------------

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Priorité 3 : 2027 - 2029

A2-19 : Disposer d'un outil de suivi des mises en eau via les images satellitales selon le modèle appliqué au complexe Scamandre-Charnier

Pilote : SMCG	Partenaires : GT à constituer	Budget prévisionnel : À définir	Co-financeurs possibles : à définir
---------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

A2-20 : Déployer des énergies renouvelables (solaire, éolien) pour le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (pompes) gérés par les ASA. Engager une étude d'opportunité auprès d'un cabinet spécialisé.

Pilote : Union des ASA	Partenaires : ANASP, BE	Budget prévisionnel : 15 à 20 K€	Co-financeurs possibles : ADEME
------------------------	-------------------------	----------------------------------	---------------------------------

A2-21 : Etudier la faisabilité d'une unité de dessalement de l'eau de mer . Engager une étude d'opportunité technique, règlementaire, financière.

Pilote : SMCG	Partenaires : GT à constituer	Budget prévisionnel : 15 à 30 K€	Co-financeurs possibles : Fonds vert
---------------	-------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Axe 2 : Agir dans un contexte de changement climatique

Temps d'échanges Axe 2



Axe 3 : Gouvernance

Priorité 1 : 2025 - 2029

A3-1 : Etudier la faisabilité de créer un fond commun pour le financement des actions.

Pilote : SMCG	Partenaires : Région (PL21), Etat (Fonds vert), Interco (GEMAPI)	Budget prévisionnel :	Co-financeurs possibles
---------------	--	-----------------------	-------------------------

A3-2 : Animer un comité technique et un comité de suivi.

Pilote : SMCG	Partenaires : membres du comité de suivi et du comité technique	Budget prévisionnel : 6 à 8 jours/an	Co-financeurs possibles
---------------	---	--------------------------------------	-------------------------

A3-3 : Mobiliser la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Camargue gardoise et la Commission salinité de la CLE.

Pilote : SMCG/Etat	Partenaires : membres de la CLE et membres associés	Budget prévisionnel :	Co-financeurs possibles
--------------------	---	-----------------------	-------------------------

Axe 3 : Gouvernance

Priorité 1 : 2025 - 2029

A3-4 : Mobiliser la Réserve de biosphère de Camargue et son organe de gouvernance, la conférence des maires (élus et scientifiques)

Pilote : SMCG	Partenaires : PNRC	Budget prévisionnel : 6 à 8 jours/an	Co-financeurs possibles
---------------	--------------------	--------------------------------------	-------------------------

A3-5 : Assurer le suivi et l'évaluation des actions

Pilote : SMCG	Partenaires : membres	Budget prévisionnel : à définir	Co-financeurs possibles : AE RMC
---------------	-----------------------	---------------------------------	----------------------------------

Chiffrage total des besoins identifiés (estimation partielle) :

- Temps de travail : **estimation 100 000 €**
- Prestations : **environ 4 500 000 €**

Axe 3 : Gouvernance

Temps d'échanges Axe 3



ORDRE DU JOUR



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24
- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité
- **Points d'informations et actualités**
- Bilan des avis formulés en 2024/2025
- Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE



Changements au sein de la CLE



Changement au sein de la CLE et du bureau de la CLE du SAGE Camargue gardoise

Démission de Monsieur Olivier Vento, représentant le Syndicat mixte Camargue Gardoise :

- Désignation d'un nouveau représentant du SMCG au sein de la CLE : prévue lors du comité syndical du SMCG le 28/02/25 ;
- Election d'un nouveau Vice-Président de la CLE : à organiser.

Article 6 des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Camargue Gardoise :

Un vice-président est désigné par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège dans les conditions de l'élection du Président.



Changements au sein de la CLE



Modification à venir au sein de la CLE (et du bureau)

CDPMEM (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) Gard :

- Manque le courrier de désignation d'un représentant pour la CLE



Actualités nationales



Décret du 02/12/24 relatif aux SAGE

Les principaux apports de ce décret sont :

- ✓ La création d'une procédure de révision partielle des SAGE,
- ✓ La modification de plusieurs articles du code de l'urbanisme introduisant explicitement les SAGE dans ce code (avec un focus sur les règles de préservation des zones humides à intégrer aux PLU);

➡ *Guides nationaux d'accompagnement à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des SAGE : en cours d'actualisation.*

4 décembre 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 32 sur 188

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024
relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux



Nouveaux projets ou projets en cours



Interventions à venir, en Commission Locale de l'Eau :

- ✓ Syndicat mixte Camargue Gardoise : Etude Flux Maximums Admissibles (FMA) sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier - Rendus finaux (par HYDRIAD Environnement) en attente
- ✓ Communauté de Communes Petite Camargue : Finalisation des études sur le complexe Scamandre-Crey-Charnier- rédaction du nouveau de plan de gestion et travaux à venir
- ✓ SYMADREM : Stratégie sur le littoral du Grand Delta du Rhône sur les thématiques de l'évolution de la position du trait de côte et de la submersion marine



EPTB Vidourle : Lancement d'une concertation autour du projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle



ORDRE DU JOUR



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24
- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité
- Points d'informations et actualités

■ Bilan des avis formulés en 2024/2025

- Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE



Avis formulé en 2024



Projet de la société Immauto

Fos/Mer

Projet de plateforme logistique multimodale de véhicules neufs

Sites de mesures compensatoires « C3 » situés à Vauvert et Le Cailar

Enquête publique sur autorisation environnementale et permis de construire du lundi 24 juin au mercredi 24 juillet 2024

La CLE avait déjà émis un avis réservé sur une mesure compensatoire et un avis défavorable sur une autre mesure compensatoire sur ce projet le 9 août 2023.

- Consultation par mail du bureau de la CLE (par délégation de la CLE) le 15/07/24
- Avis défavorable



Autres avis formulés en 2024



Autres consultations (avis rendus par le SMCG) :

- Projet de véloroute « Via Rhôna » entre Bellegarde et Saint Gilles : avis favorable sous conditions de prise en compte des remarques formulées;
- Assainissement non collectif de « Je m'en repens » à Saint Gilles : avis favorable sous conditions de prise en compte des remarques formulées.



Avis formulé début 2025



Avis du bureau de la CLE (par délégation de la CLE)

24 janvier 2025

Projet de lotissement « Esparron » à Aigues-Mortes :
Avis favorable sur l'autorisation environnementale du projet, sous réserve de précisions et compléments vis-à-vis de la conformité du projet à la règle 2 sur SAGE.



ORDRE DU JOUR



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 04/04/24
- Présentation du plan d'actions eau, zones humides, salinité
- Points d'informations et actualités
- Bilan des avis formulés en 2024

■ Conclusion – calendrier et priorités 2025 du SAGE



Calendrier et priorités 2025 – Gouvernance du SAGE



Réunion de la CLE
14/02/25

Réunion de la CLE
Mai-juin 2025

SAGE à mi-parcours
Septembre 2025

Journée SAGE
Avec réunion de la CLE
Octobre-novembre 2025



Enjeux majeurs 2025 de la gouvernance du SAGE :

- Mobilisation de commissions thématiques et/ou du bureau de CLE
- Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE (en lien avec le décret SAGE du 02/12/24)



